

Lille, le 18 septembre 2012

## Invitation presse

### SECURITE DES DEUX-ROUES MOTORISES : ORGANISATION D'UNE OPERATION « MOTARD D'UN JOUR »



Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité, la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Nord, en partenariat avec Lille-Métropole Communauté Urbaine (LMCU), a invité, ce mardi 18 septembre les élus et techniciens de Lille Métropole spécialisés du domaine routier à parcourir près de 40 km sur les routes des Weppes pilotés par des motards agents de la DDTM, des forces de l'ordre ou membres d'associations de motards.

Il s'agit avant tout de proposer une sensibilisation particulière à la problématique spécifique des deux-roues motorisés en situation réelle.

A l'issue du parcours comportant 4 arrêts sur des aménagements, les « motards d'un jour » témoigneront, ce mardi après-midi, leur point de vue et leur ressenti pour mettre davantage en lumière les problématiques liées à ce mode de déplacement.

Si une amélioration sensible a été constatée depuis le début de l'année 2012, les deux-roues motorisés restent le moyen de transport le plus dangereux, le risque étant notamment lié à l'absence d'habitacle, le partage de la route avec les autres usagers et le comportement des différents conducteurs qui rend les deux-roues très vulnérables.

Six motocyclistes et 4 cyclomotoristes sont morts sur les routes du département du Nord depuis janvier. En 2011, 23 motocyclistes et 6 cyclomotoristes y avaient perdu la vie.

Le recul de l'insécurité routière est un objectif sur lequel les services de l'Etat sont particulièrement mobilisés et mettent en œuvre tous les moyens dont ils disposent en termes de prévention (concernant plus particulièrement les motards : organisation de « relais-calmos », d'opérations « reprise du guidon » ou d'actions « post-permis » avec des ateliers de sécurité routière et de maniabilité, l'organisation de stands de sensibilisation à la conduite deux-roues sur différents salons) et de contrôles-sanction.

Yvan Cordier, directeur de cabinet du préfet du Nord, soulignant une nouvelle dégradation du bilan global de l'insécurité routière (62 tués au 17 septembre 2012 contre 58 à la même période en 2011) a appelé chacun à une prise de conscience individuelle et collective. La sécurité routière est l'affaire de tous, automobilistes, piétons, conducteurs de deux-roues. Personne ne peut penser pouvoir s'affranchir des règles : dans 90 % des accidents, il y a une transgression à la règle. C'est la détermination de tous et l'implication de chacun qui pourront faire reculer durablement l'insécurité routière.

Service régional de la communication  
interministérielle

03 20 30 52 50

[pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

Jean-Philippe Carré  
Responsable du pôle sécurité routière  
Direction départementale des territoires  
et de la mer

03 28 03 85 48

[jean-philippe.carre@nord.gouv.fr](mailto:jean-philippe.carre@nord.gouv.fr)

## Chiffres clés

### Motocyclistes et accidentalité routière dans le Nord (données 2011)

---

#### Les victimes

- Sur 29 personnes qui ont perdu la vie à deux-roues motorisés dans le Nord, **23 sont des motocyclistes** (772 sur 981 au niveau national) (données provisoires 2011).
- Dans le Nord, **22 sont conducteurs** du véhicule et **1 est passager**.
- Les motocyclistes représentent près d'**un tiers des personnes tuées** (un cinquième au niveau national) sur la route alors qu'ils constituent environ **1,5 % du trafic**.
- La mortalité des motocyclistes a connu une hausse de plus de 50 % (10 % au niveau national) en 2011 par rapport à 2010 alors que celle des cyclomotoristes est en baisse (6 contre 7 en 2010).
- Parmi les personnes tuées à **motocyclette**, on compte **26 % de jeunes de 18 à 24 ans** et 74 % de plus de 24 ans (23 % de jeunes de moins de 25 ans, 51 % de 25-44 ans et 26 % de plus de 44 ans au niveau national). La répartition des **motocyclistes** tués par tranche d'âge est de **26 % de jeunes de moins de 25 ans**, 48 % de 25-44 ans et 26 % de plus de 44 ans) dans le département. Elle est sensiblement identique à celle observée au niveau national.

#### Les circonstances

- À l'inverse des autres usagers, le nombre de motocyclistes tués dans un accident est **plus élevé le jour que la nuit** : 73,9 % des tués pour 76,5 % des accidents dans le Nord (67,9 % des tués pour 75,4 % des accidents au niveau national).
- Dans le département, **39,1 % des personnes décédées à motocyclette sont mortes en rase campagne**, alors que seulement 24,2% des accidents y ont lieu.
- Dans tous les cas, les accidents mortels des motocyclistes ont eu lieu sur chaussée **sèche**.

#### Les responsabilités et les raisons

- **Plus d'un quart** des victimes à motocyclette se tuent **seules** sur la route (6 sur 23).
- La **responsabilité présumée** d'un conducteur d'une motocyclette sur l'ensemble des accidents mortels est de **59 %**. Lorsqu'il y a une collision à deux usagers, où un usager motocycliste est tué, la responsabilité présumée du conducteur de la moto est seulement de 50 % (1 accident en conflit où seul le passager motocycliste a été tué). Dans la moitié des cas c'est donc l'autre usager qui est responsable.
- Les vitesses pratiquées par les motocyclistes sont nettement supérieures à celles pratiquées par les automobilistes. On observe ainsi, pour les motocyclistes par rapport aux automobilistes : une vitesse moyenne supérieure de 2 à 4 km/h sur les autoroutes et 9 km/h sur les routes départementales.
- <sup>1</sup>Sur l'ensemble des accidents, l'alcool est présent dans 9,7 % des sinistres et dans 24,4% des accidents mortels.
- Sur l'ensemble des accidents impliquant une motocyclette, l'alcool est présent dans 7,8 % des sinistres et dans 20% des accidents mortels.
- Sur l'ensemble des accidents à taux connu, l'alcool est présent dans 20,1% des sinistres et dans 42,2% des accidents mortels.
- Sur l'ensemble des accidents à taux connu impliquant une motocyclette, l'alcool est présent dans 11,7% des sinistres et dans 30,8% des accidents mortels.

---

<sup>1</sup> Concernant l'alcool, 2 cas de figure sont présentés : cas pour tous les accidents et cas pour tous les accidents dont le taux d'alcool est connu. Suivant le cas de figure, les parts peuvent être sensiblement différentes, d'autant que les valeurs sont faibles. Les chiffres avec taux d'alcool connus augmentent la part des accidents avec une alcoolémie illégale. Lors de la diffusion des chiffres, l'Observatoire National opte pour le cas des accidents dont le taux d'alcool est connu.